

Circonscription Al Hoceima
Ordonnancement d'Al Hoceima

Al Hoceima, le 25-04-2013

Avis de vente aux enchères publiques

10/2013

♦♦*♦♦

L'Ordonnateur Liquidateur des Douanes et Impôts Indirects à Al Hoceima procédera à la vente aux enchères publiques des marchandises ci-après désignées :

Cette vente aura lieu au magasin des douanes au port d'Al Hoceima à compter du **Jeuudi 09 Mai 2013 à 10h00**

Les enchérisseurs peuvent prendre connaissance des modalités particulières de la vente auprès de tous bureaux des Douanes du Royaume et sur le site Internet de l'Administration : www.douane.gov.ma/vep

Conditions de la vente

- Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente.
- La vente sera consentie à l'enchérisseur le plus offrant retenu par l'Administration.
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité
- Les paiements seront effectués immédiatement après adjudication, au comptant (en espèce ou par chèques certifiés).
A défaut de quoi, le lot sera remis en vente selon la procédure de folle Enchère, conformément aux dispositions légales en vigueur.
- Le lot payé doit être enlevé immédiatement.
- Nonobstant les frais de fourrière en vigueur, les marchandises adjudgées et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires.
- Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle, faute de quoi l'offre sera rejetée.
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.
- L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers.
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes

للإطلاع عن شروط البيع يتم الاتصال بمكاتب الجمارك أو عبر شبكة الانترنت بالعنوان التالي

www.douane.gov.ma/vep

Lot de marchandise Divers

Affaire N°95/2013	Désignation des marchandises	QUANTITE
40	Bouteilles de Chocolat de marque NUTELLA (de 500 g pour chacune)	40 Unités
05	Paquets de biscuits de marque HASELNUS (de 24 unités chacune)	120 Unités
16	Paquets de biscuits de marque STORCK (de 400g pour chacune)	16 Unités
04	Bouteilles de Miel (de 05 kg pour chacune)	04 Unités
12	Bouteilles de Miel (de 1,5 kg pour chacune)	12 Unités
12	Paquets de biscuits COCUS de marque SUB KROUSS	12 Unités
Affaire N°136/2013	Désignation des marchandises	QUANTITE
180	Bouteilles de boisson gazeux AGUATONICA (200ml)	180 Unités
120	Bouteilles de jus DON SIMON (de 33 cl chacun)	120 Unités
12	Bouteilles de jus SIMON (de 1,5 Litre chacun)	12 Unités
60	Paquets de jus DON SIMON (de 200 ml chacun)	60 Unités
18	Bouteilles de jus HAPPY CAROTE (de 750 ml chacun)	18 Unités
72	Bouteilles de Jus pêche de ROSTOY (200 ml)	72 Unités
24	Paquets de jus DON SIMON (de 01 Litre chacun)	24 Unités
72	Cannettes de boisson énergétique de marque MG (250ml)	72 Unités
120	Paquets de Jus pêche de ROSTOY (de 20cl chacun)	120 Unités
72	Paquets de jus PRIETO (de 200ml chacun)	72 Unités
150	Unités de biscuits de marque TRANCETTO (de 28 g chacune)	150 Unités
06	Unités de biscuits de marque TIMPO (de 528 g chacune)	06 Unités
06	Unités de biscuits de marque PICCADELI (de 528 g chacune)	06 Unités
06	Unités de biscuits de marque TEAMUP	06 Unités
04	Unités de biscuits de marque ROCSTA	04 Unités
09	Unités de biscuits de marque BRECK	09 Unités
300	Paquets de papiers TEMPO	300 Unités
11	Bouteilles de Sauce tomate de marque CIMARA (275 g pour chacune)	11 Unités
12	Paquets de chewing-gum de marque BOUBALO (de 330g chacune)	12 Unités
08	Paquets de chewing-gum de marque BLWUP (de 240g chacune)	08 Unités
04	Paquets de chewing-gum de marque POUSH (de 212g chacune)	04 Unités
02	Caisses de grains de tournesol de marque PIPAS SALADAS	02 Unités
02	Caisses de grains de tournesol de marque KIMEKS	02 Unités
03	Caisses de grains de tournesol de marque SUPER PIPAS	03 Unités
02	Paquets de Chips de marque RISE	02 Unités
01	Paquet de Chips de marque SHILANGES	01 Unités
01	Paquet de Chips de marque BRAVISMOS	01 Unités
Affaire N°141/2013	Désignation des marchandises	QUANTITE
06	Caisse des Dates (de 15Kg pour chacun)	90 Kg
12	Bouteilles de Jus pêche de ROSTOY (01 Litre)	12 Unités
07	Bouteilles de jus de marque BI FRUTAS (01 Litre)	07 Unités
24	Bouteilles de Boissons gazeuses de marque TONICA de 200ml	24 Unités
06	Paquets de biscuits MARIA OPO	06 Unités
30	Bouteilles de jus de marque HERO	30 Unités
24	Bouteilles de jus de marque DELPRADO	24 Unités

Affaire N°154/13	Désignation des marchandises	QUANTITE
07	<i>07 Caisse des Dates (de 10Kg pour chacun)</i>	70Kg
Minutie N°161/13	Désignation des marchandises	QUANTITE
18	<i>Cartons de Chips de marque CROKY FRITSATE (de 18 Unités)</i>	324 Unités
36	<i>Cartons de Chips de marque CROKY NATUREL (de 24 Unités)</i>	864 Unités
12	<i>Cartons de Chips de marque CROKY PAPRIKA (de 24 Unités)</i>	288 Unités
07	<i>Cartons de Chips de marque CROKY SUPER FRITE (de 20 Unités)</i>	140 Unités
05	<i>Cartons de Chips de marque CROKY BOLOGNESE (de 24 Unités)</i>	120 Unités
03	<i>Cartons de Chips de marque CROKY PAPRIKA (de 12 Unités)</i>	36 Unités
21	<i>Cartons de Chocolat de marque MILKA (de 32 Unités)</i>	672 Unités

L'ORDONNATEUR LIQUIDATEUR
Taoufiq BOUKHROUF